

Commune de CARDROC

35190 CARDROC

République Française

EXTRAIT du registre des Délibérations du Conseil Municipal
-----**L'an deux mille vingt-deux, le lundi 7 février à 20 h 00****Le Conseil Municipal de la commune convoqué à une réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse CAKAIN, Maire :****Présents : Mr Morin Philippe, Mr Berthéléme Jean-Gabriel, Mr Chevallier Jean-Michel, Mr Communier Patrick, Mr Nicolas Sébastien, Mme Chesneau Audrey, Mme Cousin Delphine, Mme Grimaud Le Reste Martine, Mme Trotin Karine****Absents : Mr Nouvel Stéphane, Mme Clauzon Amandine, Mr Goisbeau Claude****Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal		15
En exercice		13
Qui ont pris part à la délibération Présents : 10 Pouvoirs : 0		10

Date de convocation : le 31/01/2022

Date d'affichage : le 31/01/2022

Date de publication : le 31/01/2022

OBJET : DROIT DE PREEMPTION URBAIN : VENTE DE LA PROPRIETE SITUEE AU 10 RUE DES TISSERANDS A CARDROC (parcelles A1541 et A1543)

Délibération n°01/07/02/2022

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception d'une demande de droit de préemption urbain concernant la propriété située au 10 rue des Tisserands à Cardroc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents qu'il n'y a pas d'intérêt pour la commune à faire valoir le droit de préemption urbain sur la propriété située au 10 rue des Tisserands (parcelles A1541 et A1543). Par conséquent la vente projetée peut avoir lieu.

OBJET : DROIT DE PREEMPTION URBAIN : VENTE DU TERRAIN SITUE RUE DES ANTES « LE CLOS PIERRE THUA » (PARCELLE A1517 (EX580 P))

Délibération n°02/07/02/2022

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception d'une demande de droit de préemption urbain concernant le terrain situé rue des Antes « Le Clos Pierre Thua » (parcelle A1517 (ex580p) pour la réalisation d'un lotissement par VIABILIS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents qu'il n'y a pas d'intérêt pour la commune à faire valoir le droit de préemption urbain sur le terrain mentionné ci-dessus. Par conséquent la vente projetée peut avoir lieu.

OBJET : PLAN DE RELANCE NUMERIQUE – AVEC FONDS DE CONCOURS COMMUNAL

Délibération n°03/07022022

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier de la communauté de communes de la Bretagne romantique concernant le plan de relance numérique dans l'enseignement.

Après avoir fait le point avec les enseignantes de l'école publique de Cardroc, les classes sont suffisamment pourvues en matériel informatique.

Par conséquent, après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents de ne pas créer de fonds de concours communal dans le cadre du plan de relance numérique.

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE AU LIEU-DIT LA ROBINIERE EN CARDROC

Délibération n°4/07/02/2022

Madame le Maire informe le conseil municipal que le chemin à La Robinière a besoin d'être remis en état. Un devis a été établi par la communauté de communes pour un enrobé. Montant du devis 3 396.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE d'effectuer des travaux d'entretien avec empierrement. Ces travaux seront effectués et payés par la communauté de communes puisque la CCBR à la compétence en matière de travaux de voirie hors agglomération.

OBJET : MODIFICATION DE LA SIGNALISATION AU CARREFOUR DE LA ROUTE DE LA LANDELLE ET DE LA VOIE COMMUNALE N° 3 (CARDROC/LES IFFS) ET MISE EN PLACE D'UN PANNEAU VOIE SANS ISSUE A L'ENTREE DU CHEMIN DERRIERE L'EGLISE « CHEMIN DIT DU PLACIS DES HAIES »

Délibération n°5/07/02/2022

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter deux améliorations concernant la signalétique routière sur la route de La Landelle.

- 1) le carrefour situé entre la route de La Landelle et la voie communale n° 3 entre Cardroc et Les Iffs est dangereux. Il serait prudent de modifier la signalisation en mettant un panneau stop sur la route de la Landelle.
- 2) Des véhicules sont régulièrement dirigés par les GPS vers le chemin derrière l'église « chemin dit du Placis des Haies » et pour lequel il n'y a aucun débouché. Un panneau voie sans issue, à partir de la route de La Landelle doit être mis en place pour faire cesser ces erreurs directionnelles.

Un devis a été demandé à la communauté de communes de la Bretagne romantique. Montant du devis : 783.06 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE, à l'unanimité des membres présents, le devis établi par la communauté de communes et CHARGE Mme le Maire de faire effectuer les travaux par la communauté de communes de la Bretagne romantique.

OBJET : DEVIS DU CHANTIER ACCOMPAGNEMENT PROJET (CAP) de la CCBR

Délibération n°06/07/02/2022

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas été trouvé de remplaçant pour le poste d'adjoint technique territorial. Pour rappel, Mr Ermisse termine son contrat le 1^{er} avril 2022.

Après avoir eu un rendez-vous avec le CAP, Chantier Accompagnement Projet de la communauté de communes, un devis a été établi pour une intervention de personnel à partir du 23 mars 2022 et ce jusqu'au 27 juillet 2022 tous les 15 jours, soit 10 interventions.

Montant du devis : 10 €/heure/agent. Soit une proposition de 400 € par intervention. Coût à la charge de la commune jusqu'au 27 juillet 2022 : 4000 €.

Pour rappel le CAP, forme et accompagne vers l'emploi, favorise l'insertion, permet aux salariés d'acquérir une expérience professionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ACCEPTE le devis présenté par le CAP. Parallèlement, la commune continue à faire les démarches pour recruter un adjoint technique territorial.

OBJET : SUBVENTION POUR LE COMICE AGRICOLE DU CANTON DE COMBOURG DU 27 AOÛT 2022

Délibération n°07/07/02/2022

Madame le Maire informe le conseil municipal que le comice agricole du canton de Combourg se déroulera à Tinténiac le 27 août 2022. Une subvention de 1 € par habitant est demandée à toutes les communes du canton.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE à la majorité des membres présents le versement de la somme de 593 € (1 €/593 H).

(Mr Jean-Michel Chevallier et Mme Karyne Troitin s'étant abstenus).

INFORMATIONS DIVERSES :

- Intervention de Mme Alice LAMY pour présenter les activités de l'association du théâtre de Bécherel.

- Information sur le service de collecte des cadavres d'animaux organisé par la CCBR. (Information transmise au président de chasse).

- Travaux de voirie complémentaire à prévoir :

- Acquisition de panneaux parking pour le parking derrière l'église,
- Travaux à prévoir pour évacuation d'eau pluviale au lieu-dit « Le Tertre ».

- Réalisation en cours du document unique (Proposition financière du CDG35). Le document unique sera établi par la mairie.

- Poste d'adjoint technique territorial : 3 candidatures reçues mais poste non pourvu.

- Réunion le 2/02/2022 avec le département concernant le comptage réalisé aux entrées du bourg de Cardroc du 4 au 14 décembre 2021.

- Proposition d'aménagement de l'étang communal par La Gaule cardreucienne (plan proposé).
- Chemin du Placis Goudré : Une rencontre prévue le 20/01/2022 avec la famille Froger a été annulée. La commune avait demandé qu'à cette réunion soit présente Mme Froger Augustine, seule, ou Mme Froger Augustine avec ses deux enfants. Dans la mesure où la mairie a été informée (tardivement) qu'il n'y aurait que Mme Solenn Froger de présente, il a été décidé d'annuler le rendez-vous.
- Projet de lotissement sur le terrain de Mr Dubois (rencontre avec la société en décembre 2021).
- Vente de terrain à Mr Henri, Rue des Grands Jardins (signature le 27/01/2022). Vente de 118 m² pour la somme de 590 €.

-